

COORDONNATEUR SPS : NIVEAU 1 CONCEPTION



Code CPF
237065

Cette formation traite du cadre réglementaire, méthodologique, organisationnel et technique lié à la phase Conception d'une mission SPS pour des opérations de catégorie 1. Elle prépare à l'évaluation des connaissances et vue de la délivrance de l'Attestation de compétences Cordonnateur SPS Niveau 1 Conception

■ Objectifs opérationnels

Appliquer le cadre méthodologique, organisationnel et technique lié à la phase Conception d'une mission SPS de Niveau 1 selon l'arrêté du 26 décembre 2012
Elaborer le Plan Général de Coordination et le Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage en phase conception
Informier et collaborer avec le Maître d'ouvrage, le coordonnateur de réalisation et les autres intervenants
Organiser et assurer le fonctionnement du Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)

■ Public Concerné

Personnes souhaitant exercer la fonction de Coordonnateur SPS Niveau 1 phase Conception sur des opérations de bâtiment et de génie civil

🕒 Durée

126.00 Heures **18** Jours

■ Prérequis

Suivre cette formation exige une expérience professionnelle de 5 ans en architecture, ingénierie ou maîtrise d'oeuvre

L'intervenant formateur valide le Dossier de candidature sur examen des documents fournis par le Candidat et un entretien individuel vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle.

■ Parcours pédagogique

Cadre législatif et réglementaire

- Textes législatifs et réglementaires nécessaires à l'exercice de la fonction et la mission de coordonnateur SPS
- Nature et hiérarchie des réglementations liées au secteur d'activité
- Référentiels techniques du bâtiment et génie civil et de la prévention

Cadre méthodologique, organisationnel et technique

- Rôle du coordonnateur SPS et des acteurs d'une opération de bâtiment ou de génie civil
- Rôle et missions, moyens, obligations et responsabilité civile et pénale des intervenants dans l'acte de construire
- Rôle et missions des intervenants institutionnels
- Etapes de l'opération lors des phases conception et réalisation de l'ouvrage
- Contrat de mission (contenu de la mission, moyens financiers et organisationnels)
- Documents et outils réglementaires : déclaration préalable, registre journal, planning de chantier, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage, plan général de coordination ou plan général simplifié de coordination et plan particulier de sécurité et de protection de la santé
- Obligations légales du coordonnateur SPS dans sa démarche de prévention
- Organiser, participer et animer les réunions
- Exercice de la fonction de coordonnateur SPS
- Evaluation des risques professionnels liés à l'opération de bâtiment et de génie civil notamment liés à son environnement, aux co activités et aux interventions ultérieures sur l'ouvrage
- Mesures de prévention par application des principes généraux de prévention
- Constitution du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage
- Tenue du registre journal

Coordination de conception

- Risques pouvant résulter des choix architecturaux, techniques, organisationnels et des contraintes d'environnement
- Moyens communs d'infrastructures, de logistiques et de protections collectives
- Plan général de coordination - plan général simplifié de coordination

- Dispositions techniques et organisationnelles figurant dans le plan général de coordination et le dossier d'intervention ultérieure sur ouvrage
- Projet d'installation de chantier
- Critères de sécurité et de protection de la santé
- Présentation au coordonnateur de réalisation du PGC, le registre journal, des pièces du marché, du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage, du projet de plan d'installation de chantier
- Bilan de sa mission pour le maître d'ouvrage

Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de travail (liées aux opérations de Niveau 1)

- Conditions de création et de constitution du CISSCT
- Principes de fonctionnement du CISSCT
- Réunions du CISSCT et des entreprises du chantier

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exercices et études de situations et de jeu de rôle en sous-groupes . Des séquences pédagogiques individuelles sont prévues selon les éventuels besoins de chaque bénéficiaire.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Textes réglementaires et jurisprudences
- Recommandations CNAMTS, Fiches OPPBTP, Fiches de l'INRS, ED 884 INRS...
- Etude d'accidentologie du secteur de la construction, film sur "l'arbre des causes" dans l'analyse d'un accident
- Plans et éléments de dossiers de mission réels (offre de mission, échancier de mission, CERFA de déclaration préalable, PGC, RJ, DIUO, pièces du marché, Inspection commune...)

Les documents sont remis aux apprenants au fil de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement multimédia animé par l'intervenant ainsi que de ressources multimédia.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur qualifié, détenteur d'une Attestation de compétence délivrée par l'OPPBTB.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en continu sous forme d'épreuves de QCM et de questions ouvertes ainsi que la complétude d'un Livret d'évaluation.

L'épreuve orale devant un jury indépendant composé d'un professionnel de la construction, d'un formateur CSPS et d'un professionnel de la prévention des risques (OPPBTB ou INRS) est réalisée dans les 45 jours après la formation. Ce jury, après délibération, consigne son avis dans un procès-verbal transmis à GINGER FORMATION en vue de la délivrance d'une Attestation de compétences CSPS selon le niveau et la phase d'activité remise au Candidat.

La formation est également sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

MESURE DE LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES

Mesure de la satisfaction des bénéficiaires

Cette évaluation réalisée en fin de formation, mesure l'organisation et les conditions d'accueil des bénéficiaires, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et le traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Le lieu de la formation est accessible aux personnes à mobilité réduite



Contactez-nous !

Sabrina BENCHERRAT
Chef de Projets formation

Tél. : 0130852104

Mail : formation@groupeginger.com